



Les angles morts de la réponse aux inondations



PHOTO PASCAL RATTHÉ, ARCHIVES LE SOLEIL

Inondation à Sainte-Brigitte-de-Laval, en décembre 2020

Depuis 2011, plusieurs initiatives ont été entreprises pour faire face aux inondations au Québec. Dix ans après celles de la Montérégie, nous dressons un bilan des réussites et lacunes dans nos approches face aux aléas.

Publié le 12 avril 2021 à 9h00



GONZALO LIZARRALDE

PROFESSEUR, ÉCOLE D'ARCHITECTURE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, ET 12 AUTRES SIGNATAIRES*

Les effets des crues de la rivière Richelieu et des lacs Champlain et Saint-Pierre en 2011 laissaient présager un problème imminent de gestion des risques d'inondations au Québec. Or ce sont celles du printemps de 2017 et 2019, touchant 293 municipalités, qui vinrent confirmer l'existence de problèmes structurels dans notre façon d'occuper le territoire. À leur tour, les inondations de décembre 2020 dans la région de Québec ont non seulement démontré l'importance de se préparer pour la période du dégel printanier, mais aussi pour les effets dévastateurs de l'eau... en plein hiver !

Au cours des 10 dernières années, les autorités ont adopté de nombreuses mesures pour protéger populations, berges et écosystèmes des effets des aléas, exacerbés par l'urbanisation soutenue des milieux naturels. En plus d'actualiser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, le Québec s'est doté, entre autres, d'un Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations, d'un Plan de protection du territoire et de bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables. Plusieurs initiatives, dont la cartographie réalisée par la Communauté métropolitaine de Montréal, ont contribué à approfondir nos connaissances sur les risques.

Néanmoins, 10 ans après les inondations de la Montérégie, certaines dimensions de nos réponses demeurent négligées ou encore timides, révélant certains « angles morts » de notre approche face aux risques.

Un premier angle mort est lié à la notion d'appartenance au territoire. Après chaque inondation, les impératifs de « sécurité » ont justifié la stratégie de relocalisation des sinistrés, sous-tendue par un motif plus voilé : pourquoi la société devrait-elle assumer les coûts de reconstruction périodique des maisons endommagées ? Or les impacts d'une telle stratégie ne sont pas négligeables. Les études témoignent en effet du profond attachement des habitants à leur territoire.

Certains sont les descendants de plusieurs générations ayant vécu à proximité de l'eau. En plus d'étroits liens de voisinage s'étant tissés au fil des ans, plusieurs constructions et paysages ont acquis une valeur patrimoniale. Ces aspects forgent aujourd'hui l'identité de ces communautés. Ces faits suggèrent que les mesures de rétablissement devront impérativement tenir compte des risques de fractures dans le tissu social et des impacts sur la santé mentale des habitants, en plus du patrimoine architectural et paysager de ces emplacements.

Occupation du territoire

Un second angle mort concerne la relocalisation. Plusieurs experts ont souvent insisté sur l'objectif « dans l'absolu » de déplacer les sinistrés. Or moins d'attention a été portée aux caractéristiques nécessaires aux nouveaux sites d'accueil. Faute d'une politique cohérente d'occupation du territoire, les relocalisations peuvent contribuer à exacerber d'autres problèmes tels que l'étalement urbain, l'embourgeoisement et la fragmentation urbaine et sociale.

Le troisième angle mort est lié aux finances municipales. On sait que la réduction des recettes fiscales ayant suivi les bulldozers a été préjudiciable pour plusieurs villes. Certaines ont même proposé des augmentations de taxes foncières pour compenser les manques à gagner. Or on en sait très peu sur l'étendue des mesures budgétaires pour pallier ces réductions de revenus municipaux.

Sur le plan territorial, l'impact de la nouvelle cartographie des zones inondables sur la valeur foncière des propriétés est aussi une variable encore peu documentée.

Un quatrième angle mort est lié à l'architecture. Certes, depuis 2011 plusieurs plans ont été élaborés sur la base des savoirs en urbanisme, géographie et gestion de

l'eau¹. En 2018, le gouvernement a même institué un réseau interdisciplinaire de chercheurs spécialisés dans le domaine². Mais la voix des architectes n'a eu jusqu'à présent que peu de tribunes, limitée à n'imaginer que des maisons sur pilotis au détriment de discussions plus sérieuses quant aux typologies résidentielles, pratiques constructives et adaptations au code du bâtiment.

Le dernier angle mort est lié aux effets secondaires des mesures « mur à mur » prises par le gouvernement du Québec. Un exemple est le programme d'indemnisation offrant une allocation de départ aux citoyens dont les dommages à la propriété excédaient 50 % du coût de reconstruction à neuf. Cette formule a épargné de la démolition les vastes demeures des plus fortunés, atteignant rarement ce seuil de dommages vu leur valeur élevée, au détriment des maisons plus modestes des moins nantis – une injustice selon plusieurs observateurs.

Le déplacement des résidants est parfois nécessaire. Mais force est de reconnaître que les inondations récentes ont affecté des municipalités et communautés fort différentes, du territoire mohawk de Kanasatake jusqu'aux banlieues de Gatineau en passant par les centres historiques en Beauce. Or les scientifiques savent que de mêmes réponses aux aléas affectent divers groupes sociaux de façon inégale et que des mesures uniformes embrassent difficilement une diversité de contextes. Le chantier des 10 prochaines années devra être consacré non seulement à une meilleure connaissance des risques, mais aussi à une compréhension plus fine du spectre des vulnérabilités et conditions propres à chaque communauté. Ces spécificités détermineront considérablement comment les Québécois seront affectés par l'eau et par les dispositions prises par le gouvernement dans la foulée des inondations.

***Cosignataires : Anne-Marie Petter, Paul Lewis, David Smith, Manel Djemel, Jean-Paul Boudreau, Mauro Cossu et Benjamin Herazo, chercheurs ou professeurs de la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal ; Mahmood Fayazi, chercheur au Centre de**

recherche et d'innovation en sécurité civile – Centre RISC ; Philippe Gachon, professeur de géographie à l'UQAM et directeur du réseau RIISQ ; Lisa Bornstein, professeure d'urbanisme à l'Université McGill ; Élène Levasseur, coordonnatrice de recherche chez Architectes sans frontières Québec ; et Danielle Maia de Souza, chercheuse à l'UQAM

1. Lisez « Pour une gestion responsable des zones à risque d'inondations »
2. Consultez la page du Réseau inondations intersectoriel du Québec (RIISQ)

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.